



ExpoShow: une journée à ne pas manquer

Le 21 octobre, peu importe d'où vous partez l'endroit où il vous faut vous rendre, c'est au Centre des congrès de Québec où se tiendra l'ExpoShow, de 8 h à 18 h, et où parallèlement sont offertes trois formations en classe donnant chacune 4 heures de formation spécifique admissible à l'obligation de formation continue. N'hésitez pas à vous inscrire, d'autant plus que l'entrée à l'ExpoShow est gratuite et que participer vous donne accès à une formation Web gratuite!

Après deux années de relations virtuelles, nous avons réuni pour vous une trentaine d'exposants afin que vous puissiez échanger en personne, voir et tester leurs nouveaux produits. Hydro-Québec sera sur place ainsi que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et le BSDQ. Ils sont entourés de distributeurs (Lumen, Dubo, Contact Delage, Solotech, Solutions Well Green, edp, Équipement Brossard), de fabricants (Milwaukee, Schneider Electric, Stanpro, Cerco Cable, Drexma Industries, Maple Armor, RVE et Fusion Énergie) et d'entreprises de services (Lussier, Global Payments, Shell, Laplante et Associés, Centre de transfert d'entreprise du Québec, Institut de gouvernance numérique).

La CMEQ aura aussi ses stands. L'équipe de Gestion CMEQ sera sur place pour répondre à vos questions sur les services mobiles. Idem pour l'équipe de la Direction de la formation qui sera aussi présente pour répondre à vos interrogations entourant l'obligation de formation continue ou sur l'offre de formation de la CMEQ.

Comme mentionné plus haut, les membres qui viendront à l'ExpoShow recevront un lien qui leur permettra de faire gratuitement deux heures de formation Web admissible à l'obligation de formation continue. Si vous vous inscrivez au lunch-conférence avec Dave Morissette (95 \$), vous venez d'ajouter une autre heure de formation continue et vous obtiendrez un rabais de 10 % sur les frais d'inscription des formations offertes ce jour-là.

En une journée, vous avez l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec une trentaine d'exposants des plus pertinents et de faire jusqu'à 11 heures de formation continue sur les 16 heures de formation obligatoire.

Pour clore cette journée exceptionnelle, les entrepreneurs électriciens sont invités au *Happy Hour* (16 h 30 à 18 h) offert par les exposants.

[Je m'inscris à l'ExpoShow:](https://cmeq2022-exposhow-congres.com/register)

<https://cmeq2022-exposhow-congres.com/register> ■

	Coût sans forfait	Coût de la formation à l'achat d'un forfait
» Bornes de recharge dans les multilogements (4 heures)	135 \$	<ul style="list-style-type: none"> Forfait Option globale : 100 \$ Forfait La Totale du vendredi ou du samedi : 115 \$ Forfait Diner-conférence et ExpoShow : 122 \$
» Chapitre 1.1 Efficacité énergétique des bâtiments (4 heures)	125 \$	<ul style="list-style-type: none"> Forfait Option globale : 94 \$ Forfait La Totale du vendredi ou du samedi : 106 \$ Forfait Diner-conférence et ExpoShow : 113 \$
» Réglementation entourant l'alarme incendie, l'éclairage d'urgence et la signalisation d'issue (4 heures)	125 \$	<ul style="list-style-type: none"> Forfait Option globale : 94 \$ Forfait La Totale du vendredi ou du samedi : 106 \$ Forfait Diner-conférence et ExpoShow : 113 \$

Cette année, la CMEQ est fière d'être accompagnée par l'entreprise Lussier en tant que commanditaire officiel du Congrès 2022.

Informel est un instrument d'information et de vulgarisation. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme étant un exposé complet émis par la CMEQ ou ses représentants sur les points de droit ou autres qui y sont discutés. Prière de vous référer aux documents cités s'il y a lieu ou de communiquer directement avec la CMEQ pour de plus amples informations. Reproduction partielle permise avec mention de la source, et faire suivre la publication à la CMEQ.

Mesurage : à quel moment doit-on installer un deuxième sectionneur?

Les entrepreneurs en électricité se questionnent régulièrement à savoir à quel moment il faut mettre un deuxième sectionneur sur un branchement pour être conforme avec les exigences du mesurage du service d'électricité en basse tension de la norme [E.21-10, 10^e édition](#) (Livre bleu d'Hydro-Québec).

Règle générale

Le Livre bleu représente les exigences minimales du distributeur en électricité Hydro-Québec; on y retrouve l'ensemble des règles à suivre pour s'assurer d'un branchement conforme et sécuritaire. Dans cet article, nous allons nous concentrer sur la portion du mesurage afin de réduire les anomalies rapportées par Hydro-Québec, mais surtout afin de réduire les délais associés à ces anomalies.

La règle générale à appliquer pour l'ensemble des branchements concernant le mesurage est le cadenassage et la vérification d'absence de tension.

Posez-vous la question suivante, comme si vous étiez un monteur d'Hydro-Québec : avant de retirer le compteur de son embase ou avant d'ouvrir l'armoire de mesurage, puis-je ouvrir le coffret de branchement à fusible afin d'y confirmer l'absence de tension et puis-je cadenasser tous les sectionneurs ou disjoncteurs en position arrêt (OFF) afin de m'assurer d'aucun retour de courant? Si votre réponse est non alors il y a de forte chance que votre installation ne soit pas conforme au Livre bleu. C'est aussi simple que ça! Voyons les différents scénarios.

Mesurage avec embase

» Embase 120/240 V – 100, 200 et 320 A

Le premier scénario est lorsqu'il s'agit d'une installation d'un branchement 120/240 V de 320 A et moins, effectué à l'aide d'une embase et d'un compteur à mesurage direct sans transformation. Dans ce cas, puisque les embases sont situées généralement à l'extérieur et en amont du coffret de branchement, la seule exigence est le cadenassage du coffret de branchement ou panneau principal car les monteurs peuvent retirer le comp-

teur directement de l'extérieur du bâtiment et s'ils le désirent couper le point de raccordement.

» Embase 347/600 V – 200 A

Le deuxième scénario est lorsqu'il s'agit d'un branchement 347/600 V de 200 A et moins. Il s'agit d'un mesurage avec une embase sept mâchoires qui doit toujours être placée à l'intérieur du bâtiment desservi (sauf exception, voir l'article 6.3 du Livre bleu). Et tel que mentionné à l'article 6.7 du Livre bleu, le dispositif permettant de vérifier l'absence de tension doit être dans la même pièce que l'embase et les canalisations doivent être entièrement visibles.

Si l'une ou l'autre des exigences ne peut être rencontrée alors vous devrez ajouter un deuxième sectionneur en aval de l'embase pour permettre la vérification de l'absence de tension. Autrement dit, si vous avez utilisé un coffret de branchement avec disjoncteur ou qu'une portion des conduits n'est pas visible entre l'embase et le dispositif de vérification d'absence de tension, alors vous devrez ajouter un deuxième sectionneur avec une porte à charnière permettant la vérification d'absence de tension en toute sécurité.

Mesurage avec armoire pour transformateur

» Armoire pour transformateur de mesurage – 120/240 V et 347/600 V

Le troisième scénario est lorsqu'il s'agit d'un branchement avec transformation en utilisant une armoire pour transformateur pour un branchement de 400 A et plus, à 120/240 V ou à 347/600 V. Vous verrez à la figure 2 différentes configurations conformes au Livre bleu avec les explications dans les bulles de chacun des cinq cas; de A à E ■

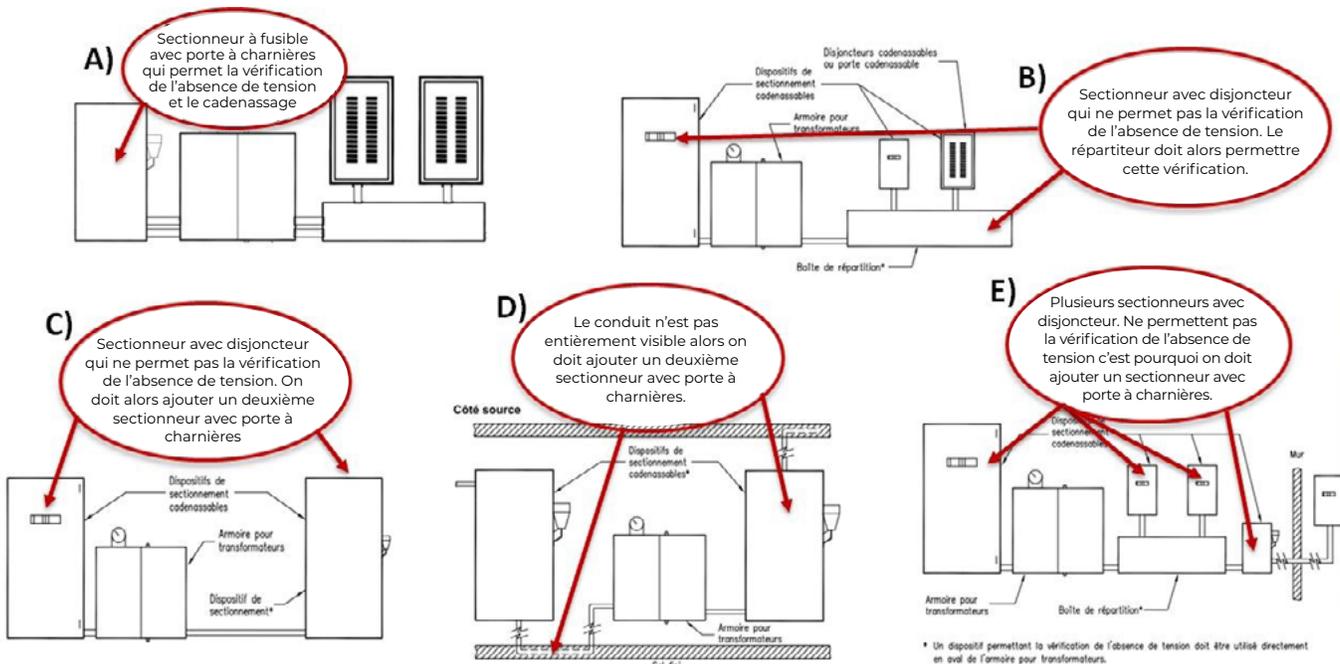


Figure 2 – Exemples de mesurage avec armoire pour transformateurs

Rappel des modifications au CSTC

En avril 2021, plusieurs changements réglementaires ont été apportés par décret¹ au Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC). Ceux-ci touchent entre autres les dispositions ayant trait aux installations électriques sur les chantiers de construction², soit la sous-section 2.11 du CSTC.

Ces changements ont été apportés dans le but d'harmoniser les exigences du CSTC avec celles plus récentes du Chapitre V – Électricité³ (Code) et de la norme CSA Z462-15, Sécurité électrique au travail. Ces changements sont maintenant en vigueur et doivent être appliqués sur vos chantiers; cet article se veut un rappel des principaux changements.

Caractéristiques des rallonges électriques

Plusieurs changements importants ont été apportés relativement aux rallonges électriques. Les caractéristiques techniques d'une rallonge électrique ont été précisées à l'article 2.11.3 du CSTC :

1. avoir un conducteur pour la continuité des masses (aucune exception possible dorénavant);
2. être conçue pour l'extérieur;
3. être de type très résistant pour un circuit de 300 V ou moins ou de type hyper résistant pour un circuit de 600 V ou moins;
4. être d'une capacité minimalement égale à la valeur du dispositif de protection contre les surintensités du circuit.

De plus, les rallonges doivent être suspendues « à une hauteur qui doit permettre le libre passage » (plutôt que le 2,4 m spécifié antérieurement) et doivent avoir des supports de suspension non conducteurs et sans arêtes coupantes (art. 2.11.4).

Elles doivent aussi être protégées pour éviter leur endommagement ou pour éviter une chute, lorsqu'elles passent sur le plancher (art.2.11.5) et doivent être débranchées et rangées lorsque non utilisées (art.2.11.6). Les rallonges électriques doivent être remplacées lorsqu'elles sont endommagées; elles ne peuvent être réparées (art.2.11.6). Enfin, si un des éléments de la rallonge est brisé, défectueux ou réparé, elle ne doit pas être utilisée et doit être retirée du chantier (art. 2.11.6).

Utilisation de l'appareillage et des outils

Des règles ont été ajoutées concernant l'utilisation de l'appareillage et les outils.

» Les appareils électriques doivent être utilisés uniquement aux fins pour lesquelles ils sont conçus (art. 2.11.1).

» L'utilisation des outils ou appareils portatifs électriques n'est permise que si ceux-ci sont mis à la terre ou ont une double isolation (art. 2.11.12).

Sécurité en matière en électricité

Des articles ont été ajoutés pour la protection des pièces sous tension, le verrouillage des interrupteurs, l'interconnexion des sources et la protection contre les intempéries.

Art. 2.11.7. : Sauf dans le cas où une méthode de contrôle des énergies prévue à la sous-section 2.20 est appliquée, les composantes d'un circuit électrique de plus de 30 V doivent être protégées de façon à empêcher tout contact avec un élément sous tension.

Art. 2.11.8. : Sous réserve des dispositions relatives aux systèmes d'alarme et aux pompes à incendie ou d'une autre disposition contraire prévues au Code de construction ([chapitre B-1.1, r. 2](#)), l'interrupteur d'un coffret de branchement, d'une artère ou d'une dérivation ne doit pas être verrouillé lorsqu'il est en position sous-tension.

Art. 2.11.10. : Une installation électrique temporaire ne doit pas être interconnectée à l'un des circuits d'une installation électrique permanente, à moins qu'une mise en garde appropriée ne soit affichée à tous les points d'interconnexion ou aux autres endroits présentant un danger.

Art. 2.11.11. : Le panneau de distribution d'un branchement d'une installation électrique temporaire extérieure doit être construit de façon à être à l'épreuve des intempéries. Le sol en avant et de chaque côté du panneau doit être nivelé, drainé et dégagé d'au moins 1 m.

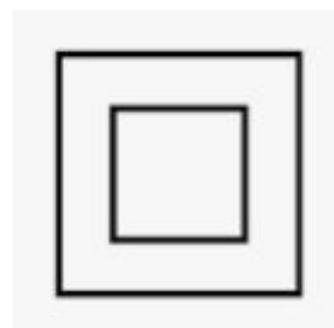
Harmonisation avec le Chapitre V

L'article 2.11.9 – un article majeur – été ajouté au CSTC afin de refléter une exigence similaire du Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité présent à l'article 76-016 depuis 2007.

Le CSTC exige qu'un circuit de 15 A ou de 20 A à 125 V qui alimente un appa-



Les outillages qui portent ce logo sont dotés d'une double isolation.



reil ou un outil à cordon d'alimentation doit être protégé par un disjoncteur différentiel de classe A. L'article 76-016 du Code, quant à lui, précise que les prises de courant de 15 A et 20 A destinées à alimenter des bâtiments et d'autres ouvrages en cours de construction ou de démolition doivent être protégées par un disjoncteur différentiel de fuite à la terre de classe A.⁴

Sur un chantier de construction, l'installation électrique temporaire, comme les autres mesures générales de sécurité sont sous la responsabilité du maître d'œuvre, mais le respect des mesures de sécurité relève de la participation de tous les intervenants. En tant qu'électricien, vous êtes à même d'identifier facilement toutes problématiques au niveau électrique et d'en aviser le maître d'œuvre. Car « temporaire » doit aussi être synonyme de « sécuritaire » ■

¹ Décret 438-2021 changements au CSTC.

² [RLRQ, s-2.1, r. 4 – Code de sécurité pour les travaux de construction](#).

³ Code canadien de l'électricité, CSA C22.1-15 Première partie (Vingt-troisième édition) et les modifications applicables au Québec

⁴ La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) explique cette mesure dans un [document](#) publié sur son site le 5 novembre 2007..

L'exercice illégal du métier de maître électricien

Les poursuites pénales intentées par la Corporation des maîtres électriciens (CMEQ) visent à sanctionner la commission d'une infraction en vertu de la [Loi sur les maîtres électriciens \(LMÉ\)](#)¹. Elles sont intentées lorsqu'un individu ou une entreprise, qui n'est pas membre de la CMEQ, présente une soumission, exécute ou fait exécuter des travaux d'installation électrique ou s'affiche comme entrepreneur électricien (ex. : annonce Kijiji, site Internet).

Enquête et preuve requise

En matière pénale, le fardeau de preuve qui incombe à la poursuite est d'établir hors de tout doute raisonnable chacun des éléments essentiels de l'infraction. Par exemple, la CMEQ doit prouver dans son enquête que le défendeur n'était pas membre à la date de l'infraction, que les travaux ou la soumission ont été faits par le défendeur et que ceux-ci constituent des travaux d'installation électrique réservés aux maîtres électriciens au sens de l'appendice B². Dans le cas où l'infraction reprochée consiste en la publication d'une annonce, la CMEQ doit prouver, hors de tout doute raisonnable, l'identité de la personne qui a publié l'annonce et que le contenu de celle-ci laisse croire au public que le défendeur est habilité à effectuer des travaux d'installation électrique.

Une fois que les éléments de preuve ont été recueillis par les enquêteurs, ceux-ci soumettent le dossier pour étude au procureur de la CMEQ qui évalue si la preuve est suffisante pour tenter une poursuite en fonction du fardeau qui lui incombe.

Autorisations à poursuivre

Lorsque le dossier est jugé complet, la CMEQ requiert du Conseil provincial d'administration (CPA) qu'il adopte une résolution l'autorisant à tenter la pour-

suite³. Ensuite, le procureur procède à l'autorisation du constat d'infraction par un juge de paix magistrat ou de la Cour du Québec. C'est à ce stade qu'il y a ouverture du dossier à la Cour. Le procureur peut alors procéder la signification du constat d'infraction au défendeur. Cette signification est faite par un huissier.

Le délai de prescription pour tenter une poursuite pénale est d'un an à partir de la date de la connaissance par la CMEQ de la perpétration de l'infraction. L'enquête, l'autorisation de la poursuite par le CPA, ainsi que la signification des constats d'infraction au défendeur doivent donc être complétées dans l'année suivant la date de la plainte.

Plaidoyer et procès

Le défendeur dispose d'un délai de 30 jours suivant la réception du constat d'infraction pour transmettre un plaidoyer.

Si le défendeur nie sa culpabilité, le greffe procède à la fixation d'une première date d'audition pour la forme, communément appelée « pro forma ». C'est à ce moment que le procureur de la CMEQ procède à la divulgation de la preuve et fixe une date de procès selon les disponibilités de la cour et celles des parties.

Lors du procès, le procureur de la CMEQ dépose en preuve tous les éléments matériels lui permettant de se décharger de son fardeau de preuve. Ces éléments sont habituellement obtenus lors de l'enquête, tels que les certificats d'attestations, factures, soumissions, contrats, bons de travail, cartes professionnelles et annonces. Le procureur fait également entendre des témoins comme le donneur d'ouvrage et des témoins oculaires des travaux.

Le défendeur est présumé innocent tant qu'il n'a pas été déclaré coupable par

un juge. Il n'est ainsi pas tenu de témoigner pour sa défense ni de présenter des témoins. La CMEQ ne peut donc pas le contraindre à témoigner contre lui-même. Cependant, si l'accusé l'estime nécessaire, il peut choisir de présenter une défense afin de soulever un doute raisonnable à l'égard de la preuve de la poursuite pour être acquitté de l'infraction qu'on lui reproche.

Verdict et appel

En matière pénale, les jugements sont plus souvent rendus de manière verbale, sur le banc. Si l'inculpé est déclaré coupable, une amende est imposée et doit être versée dans le délai déterminé par le tribunal. Le montant de l'amende est normalement le minimum prévu par la [LMÉ](#), soit 5 000 \$ pour une personne physique et 15 000 \$ pour une personne morale, sauf en cas de récidive ou de facteur aggravant, tel que la survenance d'un incendie, de blessures ou de décès.

Chacune des parties peut porter en appel le jugement dans un délai de 30 jours⁴. Soulignons qu'une partie ne peut porter en appel une cause pour la seule raison qu'elle est insatisfaite du jugement rendu.

La CMEQ rend disponible un [formulaire de plainte en ligne](#) pour dénoncer l'exercice illégal du métier de maître électricien. Vous pouvez également consulter la [liste des condamnations pour exercice illégal](#) sur le site Web de la CMEQ.

Pour plus d'informations à ce sujet, communiquez avec les avocats de la Direction des affaires juridiques de la CMEQ. ■

¹ RLRQ, c. M-3

² [Code de construction, RLRQ, c. B-1.1, r. 2, Chapitre V - Électricité](#)

³ [LMÉ, art. 22](#)

⁴ [Code de procédure pénale, RLRQ, c. C-25.1, art. 270 à 272](#)

Qui se ressemble rassemble ses assurances

MRa

Cabinet en assurance
de personnes

Pour en savoir plus :
cabinetmra.com/cmeq



Un mentor en affaires? Pourquoi?

Un mentor est un guide, un conseiller, un coach expérimenté. Est-ce vraiment un avantage que d'avoir une personne de référence en affaires? Certainement!

Comme un compagnon et son apprenti, votre mentor est une personne qui possède une vue élargie du domaine des affaires par son expérience et qui désire en faire profiter un autre entrepreneur.

Du domaine de la construction ou non, votre mentor vous fera voir des aspects que vous n'auriez pas pris en considération. Rien ne vaut un regard neuf sur un problème déjà connu. De plus, on ne peut balayer d'un revers de main des années d'expérience dans un monde en constant changement. L'expérience des différentes épreuves de la vie d'une entreprise a une valeur inestimable pour tout gestionnaire, surtout pour les moins expérimentés.

En général, vos collègues comprennent vos défis, mais font face aux mêmes écueils. Peu de collègues ont la disponibilité, l'écoute et le recul nécessaires pour vous offrir des conseils objectifs. Votre mentor deviendra votre confident, vous aurez une relation privilégiée avec lui. Vous verrez qu'il a lui-même dépassé les objectifs qu'il s'était fixés et qu'il est possible de réussir en affaires. Lorsque vous aurez le goût de vous asseoir sur vos succès, il vous rappellera qu'il faut continuer de travailler, et quand vous voudrez aller plus vite, il ralentira vos ardeurs. Bref, il réglera votre vitesse de croisière par sa sagesse.

Votre mentor vous posera les bonnes questions lorsque vous serez face à des prises de décisions importantes. Il tentera de déterminer vos valeurs entrepreneuriales clés et vous y ramènera lors de la croisée des chemins. Lorsque les temps seront durs, il sera là pour vous rappeler de garder le cap sur votre objectif. Considérant que « 70 % des propriétaires de PME men-

torés franchissent le fameux cap des cinq ans (soit deux fois plus que les autres) »¹, maximisez vos chances de succès! Un mentor qui a traversé ce seuil critique sait comment éviter les pièges et connaît les exercices nécessaires au succès. Pourquoi ne pas profiter de ses apprentissages?

Comment trouver un mentor?

Pour un maître électricien, le meilleur endroit pour rencontrer un potentiel mentor est sans contredit les réunions de section. Les entrepreneurs qui participent à ces rencontres discutent non seulement des enjeux de leur région, mais partagent également leur expérience, leurs décisions d'affaires ou encore leurs bons et mauvais coups. Ceux et celles qui assistent aux réunions de sections se voient avant tout comme des confrères et consœurs plutôt que comme des concurrents et la bienveillance de certains en surprendra plus d'un.

Sinon, sachez que plusieurs organisations offrent aussi des programmes de mentorat conçus pour répondre aux besoins de clientèles bien précises. Une liste de ces organisations est fournie sur [le site Web Entreprise Québec](#).

[De l'intégration des femmes dans l'industrie de la construction](#) au [programme CONtact](#) comblant le fossé technologique de la construction en jumelant une entreprise d'innovation avec des experts de l'industrie, chacune a ses cibles et spécifications, à vous de voir celle qui répond le mieux à vos besoins. ■

¹ Auclair, K. (2018), « Comment trouver un mentor? », energir, disponible sur : <https://www.energir.com/blogue/mon-entreprise/comment-trouver-un-mentor/> (consulté le : 24/08/2022)



Assemblées générales annuelles de section

- » **Section Lanaudière**
6 septembre
- » **Section Centre-du-Québec**
7 septembre
- » **Section Gaspésie – Les Îles**
10 septembre
- » **Section Saguenay – Lac-Saint-Jean**
12 septembre
- » **Section Montréal**
13 septembre
- » **Section Estrie**
14 septembre
- » **Section Saint-Anne-de-la-Pocatière**
19 septembre
- » **Section Québec**
20 septembre
- » **Section Vallée Yamaska**
21 septembre
- » **Section Valleyfield**
26 septembre
- » **Section Longueuil – Sorel**
27 septembre
- » **Section Laurentides**
28 septembre

Dévoué, de l'assurance au cautionnement

Lussier Dale Parizeau devient Lussier, leader centenaire les yeux rivés vers l'avenir.

Lussier

Cabinet de services financiers
1 877 807-3756

Lussier.co/CMEQ



Optimisez votre expérience de formation avec la CMEQ

Si vous planifiez de vous inscrire à l'une des prochaines sessions de formation de la CMEQ pour satisfaire à vos nouvelles obligations en matière de formation, voici quelques bonnes pratiques à développer.

1 Se préparer à la formation

- » Consultez l'offre de formation de la CMEQ au www.formationcmeq.org. Qu'elles soient spécifiques ou non spécifiques, toutes les formations offertes par la CMEQ sont reconnues.
- » Afin de choisir la formation qui répond à vos besoins, assurez-vous de bien saisir l'importance que celle-ci revêt dans l'atteinte des objectifs de votre entreprise. Prenez le temps de survoler le plan de cours de façon à avoir une bonne idée des sujets qui seront abordés avant d'arrêter votre choix.
- » Ayez en main le cahier du participant qui regroupe toutes les informations utiles à votre apprentissage et prévoyez d'apporter de quoi écrire (papier, crayons).

2 Accéder et participer à la formation

- » Notez bien l'heure et le lieu où se tiendra votre activité et prévoyez suffisamment de temps pour vous y rendre si c'est une formation en salle ou une conférence de section. Dans le cas d'une formation en classe virtuelle, n'attendez pas à la dernière minute pour vous connecter et tester vos périphériques (caméra et microphone).
- » Prenez part aux activités et aux échanges, s'il y a lieu. Pour ce faire, levez la main et attendez votre tour de parole.
- » **Attention! Pour que vos heures soient reconnues, il est important de rester toute la durée de la formation, qu'elle soit en salle, en classe virtuelle ou Web 24/7.**

3 Obtenir votre attestation de participation

- » Après votre formation, prenez le temps de répondre au sondage pour nous faire part de votre appréciation. Vos commentaires ont une grande importance, car ils nous permettent d'améliorer la qualité de la formation offerte aux membres de la CMEQ.
- » Assurez-vous d'obtenir votre preuve de participation. Celle-ci se trouve dans la section « Mon dossier » du Centre d'expertise et de formation de la CMEQ. Vous en aurez besoin dans le cadre de la formation continue obligatoire.
- » Sans votre attestation de participation, vos heures ne vous seront pas reconnues. Conservez-la donc précieusement.

Développer ces bonnes pratiques devrait vous permettre d'optimiser votre expérience.

Bonne formation! ■



EXPOSHOW
au Centre des congrès de Québec

CONGRÈS
DE LA CMEQ à l'Hôtel Hilton

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU CMEQ.ORG/EXPOSHOW-CONGRES2022

**REPRENONS
LA CONVERSATION!**

Le 21 et 22 octobre
participez à l'Exposhow
et au congrès

OPTEZ POUR UN DES 4 FORFAITS

- ✓ Visitez l'ExpoShow et obtenez gratuitement la formation Web *Le contrat, un outil essentiel*
- ✓ Ayez accès à l'activité CorpoActif, au souper de la section Québec, à l'ExpoShow, aux activités corporatives dont l'AGA, aux conférences et activités ainsi qu'aux banquets-spectacles
- ✓ 13 h de formation continue reconnue
- ✓ Obtenez un rabais sur les formations offertes le 21 octobre au Centre des congrès de Québec



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

Le président d'honneur Robert Joyal invite les entreprises en électricité à se mobiliser pour la jeunesse

CorpoActif

En cette année de retrouvailles, CorpoActif a pour cause la santé des enfants, eux qui ont été grandement éprouvés depuis le début de la pandémie. C'est pourquoi la CMEQ a, sans hésiter, choisi de soutenir cette cause dont la raison d'être a décuplé depuis deux ans pour cette nouvelle édition de la campagne CorpoActif. Les fonds amassés au cours des activités de financement iront donc cette année à la [Fondation du Grand défi Pierre Lavoie](#), un organisme dévoué à la promotion d'activités qui contribuent à l'adoption d'un mode de vie plus actif chez les jeunes et au financement de la recherche sur les maladies héréditaires orphelines. Chaque don à la campagne de financement CorpoActif aidera la prochaine génération d'enfants à vivre une vie active et saine.

Les défis auxquels ont été confrontés la jeunesse pendant la pandémie sont multiples : anxiété, trouble de l'apprentissage, solitude, sédentarisme, bal de finissants annulé; la liste est longue. Sensible au bien-être des enfants affligés par les restrictions sanitaires, Robert Joyal, président de RJR Électricité et président d'honneur de CorpoActif 2022, est inquiet des séquelles que cette crise aura laissées sur eux. Lui-même père de deux enfants qu'il a adoptés avec sa conjointe, il se dit tout de même assez chanceux parce que ses enfants sont en bas âge et ont été plus ou moins épargnés par les mesures les plus dures. « Pour la plus jeune ce qui a été le plus difficile c'est la socialisation parce qu'il y a eu un long moment où elle n'a pu voir son entourage, même pas la famille rapprochée. Cela a été le plus difficile », reconnaît le père de famille.

Sa conjointe et lui ont choisi « d'adopter ici au Québec en passant par les centres jeunesse. C'est une autre façon de donner au suivant », explique-t-il. Aujourd'hui, son plus vieux, a six ans et vient de commencer la première année. Sa plus jeune, est toujours à la garderie, elle qui n'a que trois ans.

Étant conscient de l'importance de l'activité physique pour les jeunes, Robert Joyal a inscrit ses deux enfants à des cours de cirque. Pour l'avenir, l'entrepreneur électricien souhaite que tous les enfants se développent le mieux possible, dans les meilleures conditions. « Il faut aussi les sensibiliser à l'environnement, à faire attention à la planète pour qu'ils puissent profiter des mêmes choses dont nous on a pu profiter », philosophe-t-il.

Il est plus que jamais important de se soucier de la jeunesse, elle qui incarne l'avenir. Au cours de la dernière campagne de financement CorpoActif, en 2019, les entrepreneurs électriciens avaient généreusement amassé 40 000 \$ pour la construction d'une maison spécialement conçue pour répondre aux besoins des adultes autistes de 21 ans et plus. Cette année, le président d'honneur Robert Joyal met au défi ses collègues électriciens et électriciennes afin de dépasser le montant de 2019.

Un don à la campagne de financement CorpoActif 2022 est un premier pas dans la bonne direction afin que collectivement nous comblions le retard qu'a accumulé la jeunesse depuis le début de cette crise sanitaire.

Faites un don à la campagne CorpoActif 2022 en suivant [ce lien](https://www.cmeq.org/achats-en-ligne/page-de-produit/defi-pierre-lavoie) :
<https://www.cmeq.org/achats-en-ligne/page-de-produit/defi-pierre-lavoie> ■

Activité CorpoActif 2022

Depuis 2015, la CMEQ organise CorpoActif, une campagne de financement qui donne l'occasion aux entreprises en électricité de soutenir une cause humanitaire, sociale ou communautaire. Cette année, l'activité CorpoActif vous propose un rallye à pied dans le Vieux-Québec organisé par Avacture. Découvrez en équipe la prophétie de Champlain. Les fonds amassés dans le cadre de la campagne CorpoActif 2022 seront remis à la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie. L'équivalent de 10 % de la somme amassée sera remis à un organisme local.

Même si vous ne participez pas l'activité, vous pouvez tout de même donner à la campagne de financement CorpoActif en suivant [ce lien](https://www.cmeq.org/achats-en-ligne/page-de-produit/defi-pierre-lavoie) :
<https://www.cmeq.org/achats-en-ligne/page-de-produit/defi-pierre-lavoie>

» Coût : 72 \$
 Un reçu fiscal de 50 \$ sera remis. ■



Avez-vous des questions à poser aux administrateurs de la CMEQ?

Le samedi 22 octobre 2022, à compter de 9 h, se tiendra la 72^e assemblée générale annuelle des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

Il s'agit d'un moment privilégié pour les membres. Pourquoi privilégié? Parce que vous y avez un accès direct au personnel de direction de votre Corporation ainsi qu'au président provincial. Vous pouvez leur adresser toutes vos questions touchant votre corporation. De plus, les états financiers, le rapport annuel des directions et le bilan des activités des différents comités y sont également présentés.

[Pour soumettre une question :](https://fr.surveymonkey.com/r/V22WDL9) <https://fr.surveymonkey.com/r/V22WDL9> ■



Embarquer dans le courant du BIM

Si les mots « modélisation graphique, collaboration et partage des données » ne vous semblent pas être un vocabulaire associé au monde de l'électricité, cela pourrait bien le devenir dans un avenir pas si lointain. La feuille de route gouvernementale pour le BIM (*Building Information Modeling*) énonce clairement le rythme auquel les donneurs d'ordre publics entendent encadrer et favoriser le déploiement de cette nouvelle approche collaborative. À compter de mars 2023, la Société québécoise des infrastructures (SQI) entend rendre obligatoire le recours au BIM pour les contrats de plus de 5 M\$. Au chapitre des retombées espérées, il y a la diminution des erreurs en chantier et une amélioration notable de la productivité.

Dans le cadre du déploiement de la feuille de route BIM, l'Institut de gouvernance numérique (IGN) a été mandaté pour faire des consultations avec tous les corps de métiers de l'industrie de la construction, allant des associations de travailleurs aux ordres professionnels.

LIGN est un organisme à but non lucratif, dont la mission consiste à supporter l'implantation d'approches collaboratives. LIGN est particulièrement impliqué avec l'industrie de la construction à travers l'Initiative Québécoise pour la Construction (IQC 4.0) financée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

Nous constatons que le succès de la mise en œuvre de la feuille de route BIM dépend essentiellement du niveau de préparation des entreprises, de l'accès à la formation, de leur capacité à investir dans les outils informatiques et surtout de leur volonté de s'adapter aux changements qu'amène la collaboration active de tous autour d'une maquette numérique plutôt qu'un plan papier.

Nous pourrions discuter de tous ces sujets lors de l'[Expo-Show de la CMEQ](#) où l'IGN y tiendra un kiosque. C'est un rendez-vous! ■

EXPO SHOW

100 % électrique

LE SALON QUI VA À L'ESSENTIEL

VENDREDI
21 octobre,
de 8 h à 18 h

Centre
des congrès
de Québec

OUVERT À TOUS – ENTRÉE GRATUITE – INSCRIPTION OBLIGATOIRE

30 exposants, distributeurs et partenaires qui touchent directement à la pratique du métier.

Renseignements : CMEQ.org/exposhow-congres2022

Le 21 octobre, c'est la journée pour résauter, rencontrer les exposants et faire de la formation continue (jusqu'à 10 h de FCO).



JOIGNEZ L'UTILE À L'AGRÉABLE

Participez au lunch-conférence avec Dave Morissette et obtenez 1 heure de formation non spécifique

Voir Forfait ExpoShow – lunch-conférence

Inscriptions:
CMEQ.org/exposhow-congres2022

FORMATION BONUS

Participez à l'ExpoShow et, du 1^{er} au 30 novembre, vous pourrez visionner gratuitement l'autoformation « Le contrat : un outil pour éviter les litiges » et ainsi obtenir 2 heures de formation non spécifique.

RECONNUE
RBIQ • CMM1Q • CMEQ